

Conférence de presse du SNES-FSU

RENTÉE 2020 :
IL EST URGENT D'ÊTRE RESPONSABLE

Jeudi 27 août 2020 – 15 heures



Le SNES-FSU, pour agir ensemble



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Introduction

Les thèmes de la rentrée 2020

Les données de la rentrée 2020

1 Effectifs élèves - emplois

2 Collège

3 Lycée, bac

4 Postbac, formation professionnelle

5 Inclusion - AESH

6 Recrutements et formation des enseignants

7 Rémunérations

8 Fonction publique

9 Orientation - Psychologues de l'Éducation nationale, DCIO et ONISEP

10 Vie scolaire

Annexe Qui contacter au SNES-FSU ?



L'école pour quelques uns

Aux évaluations nationales répondent des dispositifs sortant les élèves de la classe

Une nouvelle rentrée se profile, après une année caractérisée par des semaines de confinement dû à la crise sanitaire, de nombreuses mobilisations des personnels contre la réforme du lycée et du bac et celle des retraites, les conséquences délétères de la réduction des compétences des CAP, des promesses de revalorisation restées lettre morte, une gestion des personnels de plus en plus autoritaire.

La technocratie règne, pas la confiance.

C'est aussi la quatrième rentrée depuis le début du quinquennat où **le nombre de postes diminue dans le second degré à rebours de la courbe du nombre d'élèves** en augmentation, alors même que la période de confinement a pesé sur les élèves les plus éloignés de l'école.

Tous les ingrédients sont donc réunis : **les inégalités déjà fortes dans notre système éducatif risquent encore de s'aggraver** à moins d'un changement radical d'orientation.

Or, le ministre de l'Éducation, reconduit dans ses fonctions avec un périmètre élargi, poursuit le même discours, inspiré par un projet éducatif dont l'émancipation de tous par la construction d'une culture commune riche n'est pas la finalité.

L'ÉDUCATION RÉDUITE AUX FONDAMENTAUX

Au nom d'une lutte contre les inégalités passant par la priorité au premier degré, l'accent est mis sur les fondamentaux et sur l'imposition d'évaluations chronophages. Le ministre tente, par ces biais, de contraindre les personnels à appliquer des procédures techniques laissant peu de place à leur expertise. En aucun cas ne se manifeste la volonté d'améliorer les conditions d'apprentissage au sein de la classe, en favorisant la formation des enseignants, en permettant de varier les pratiques par l'instauration de petits groupes, en donnant un nouvel élan à la politique de l'éducation prioritaire. **Aux évaluations nationales répondent des dispositifs sortant les élèves de la classe, rompant le lien avec les professeurs en charge de celle-ci, le tout reposant sur une augmentation des heures supplémentaires.** L'apologie du numérique éducatif à la sortie de la crise de la Covid, en plus de faire la part belle à la marchandisation de l'école, permet de se défausser du besoin en personnels et risque de réduire l'enseignement à des méthodes standardisées éloignées des interactions qui se jouent dans la classe.

À CHACUN SON DESTIN

La dimension sociale des inégalités est ignorée au profit d'une vision qui fait porter sur l'individu l'entière responsabilité de son destin scolaire. Par petites touches, se dessine un projet éducatif clivant et idéologique attaché à développer des élites très bien formées, assortis de dispositifs destinés à promouvoir quelques jeunes des catégories populaires dont on vantera et la volonté et le mérite. **Pas de volonté émancipatrice globale, pas de bouleversement de l'ordre social.**

LES RÉFORMES DU LYCÉE SONT ÉCLAIRANTES

Dans l'enseignement professionnel, officiellement deuxième priorité de J.-M. Blanquer, les élèves ont moins d'heures de cours, sont incités à terminer leur cursus en apprentissage, se voient fermer dans la pratique les perspectives de poursuite d'études.

Dans la voie générale, la réforme tend à trier les élèves, en laissant s'installer une carte des formations inégales selon les territoires, en laissant les familles les mieux informées se retrouver dans les différents enseignements de spécialité pour construire les parcours les plus valorisés.

La voie technologique, fleuron innovant de par sa conception mais qui n'entre pas dans les projets ministériels, voit ses effectifs baisser, faute de promotion.

Quant à **la réforme du bac, en plus de soumettre personnels et élèves à une pression évaluative constante, elle affaiblit le caractère national de l'examen.** Avec la loi « Orientation et réussite étudiante » de mars 2018, **l'accès à l'enseignement supérieur est désormais totalement sélectif.** L'absence de volonté politique de donner les moyens à l'Université d'encadrer correctement les étudiants a conduit à la création de Parcoursup. On limite le nombre d'étudiants, touchant en premier ceux issus des classes populaires. Quoi de mieux pour cela qu'un outil comme un « bac local », de valeur variable, entaché du soupçon d'adaptation aux publics accueillis ou des représentations que l'on en a ?

Sommés d'opter pour une spécialisation accrue dès la fin de la classe de Seconde, les élèves en lycée sont obligés de faire des choix prématurés qui leur fermeront des portes dans le supérieur. La transposition du modèle universitaire au secondaire, mue par des considérations tant budgétaires qu'idéologiques, fait l'impasse sur ce qu'est le lycée, où se construit une culture commune tendant progressivement vers la spécialisation et laisse dans le désarroi ceux qui ne disposent pas de tous les éclairages donnés aux familles du système éducatif, les conduit à errer dans les méandres de Parcoursup.

Rôle accru des régions dans l'orientation réduite à l'adaptation à l'emploi de court terme, complaisances envers l'enseignement privé, menaces sur l'éducation prioritaire, absence criante de moyens pour le collège, risque de relégation hors de l'École de certains enseignements du fait du dispositif 2S2C, pressions sur les personnels pour faire taire les critiques, absence de revalorisation, **le bilan est lourd et bien loin d'un système scolaire juste et ambitieux.** L'opinion publique a pu apprécier l'engagement des personnels lors de la crise sanitaire. Le SNES-FSU portera la demande d'un plan d'investissement important pour un système public d'éducation au service de tous les jeunes.



*Le bilan est
lourd et bien
loin d'un
système
scolaire juste et
ambitieux*



Une rentrée sous le signe de la Covid19

*Sécuriser la
rentrée pour
protéger la
communauté
éducative et
garder les
établissements
scolaires ouverts*

SÉCURISER LA RENTRÉE

La rentrée scolaire se fait dans un contexte sanitaire dégradé. Le nombre de cas augmente. Le ministère de la Santé reconnaît lui-même que « *la circulation du virus s'accélère* ».

La rentrée 2020 ne ressemblera donc à aucune autre : ni à celle de l'an dernier, ni à celle imaginée en juillet dernier. Elle est désormais marquée par un double impératif sanitaire, en plus de défis pédagogiques qui se posent : d'une part, protéger les personnels, les élèves et leurs familles ; d'autre part, prévenir toute reprise de l'épidémie dans les établissements scolaires afin d'éviter leur fermeture totale. **Ce double impératif de protection et de prévention passe donc par un protocole sanitaire national renforcé.**

Le SNES-FSU s'est adressé au ministre pour exiger un certain nombre de mesures concrètes :

- port du masque obligatoire ;
- gratuité des masques pour les familles et les personnels ;
- règles sanitaires plus strictes : aération des salles ;
- mesures spécifiques : salles spécialisées, demi-pension, internat, sanitaires ;
- mise à disposition d'un protocole clair si un cas de Covid-19 se déclare dans la communauté éducative.

Le retard pris dans la préparation de la rentrée est incompréhensible. Dès le mois de juin, le SNES-FSU avait exigé des mesures d'urgence pour la rentrée : outre les mesures sanitaires, aménagement des programmes, moyens humains, dotations horaires. La publication d'un plan de continuité pédagogique a été la seule réponse du ministre, réponse inutile pour la rentrée au regard de sa date de sortie.

Quand les autres pays européens ont développé des plans d'investissement de plusieurs centaines de millions d'euros, la France apparaît à la traîne et complètement déconnectée des multiples enjeux de la rentrée.

LE DÉFI DES INÉGALITÉS ET DU RETOUR À L'ÉCOLE

Très rapidement, les témoignages recueillis pendant le confinement ont alerté sur l'aggravation des inégalités : profils des élèves décrocheurs, inégal accès et maîtrise du matériel informatique, environnement plus ou moins propice au travail scolaire dans de bonnes conditions matérielles, aide des parents. Si les résultats de l'enquête de la DEPP mis en avant sont ceux qui permettent de dresser un bilan très positif du confinement et de l'école à distance, une analyse fine de l'ensemble des résultats mis à disposition amène à nuancer ce propos.

En collège en éducation prioritaire, 19 % des élèves n'ont pu être suivi pendant le confinement, selon les professeurs, soit près de 2 fois plus que dans les collèges hors éducation prioritaire.

66 % des parents estiment que le lien pédagogique a été maintenu, 41 % pensent que leur enfant a progressé et 37 % seulement estiment qu'il a pu s'améliorer dans certaines matières.

En cette rentrée 2020, les collèges et les lycées sont donc soumis au triple défi du rattrapage des inégalités, du retour au présentiel et de l'application des mesures sanitaires.

PRÉPARER L'ÉCOLE D'APRÈS, PAS DE RETOUR À L'ANORMAL

Jean-Michel Blanquer a préparé la rentrée à grands renforts d'heures de soutien rétribuées en heures supplémentaires et d'évaluations en Sixième et Seconde qui sont désormais même critiquées en interne par l'Inspection générale. C'est très insuffisant au regard des défis qui attendent tous les acteurs de notre système éducatif. Ces mesures ont aussi seulement une portée conjoncturelle. La crise de la Covid-19 a bouleversé notre société dans toutes ses dimensions. **L'école, outil de lutte contre les inégalités, doit nécessairement avoir une place significative dans le monde d'après.**

Si les derniers mois de l'année scolaire 2019-2020 n'étaient pas « normaux » (école à distance, etc.), ceux qui ont précédé ne l'étaient pas non plus. Le SNES-FSU considère que la norme ne peut être celle des classes surchargées, des suppressions de postes, des réformes pensées sans et contre les personnels et les élèves. L'école d'après se construit dès maintenant : des mesures fortes doivent être prises rapidement.

RÉMUNÉRATION : LE COMPTE N'Y EST PAS

Le terme de revalorisation ne semble pas avoir la même définition pour le ministre et les personnels et organisations syndicales. Le ministre propose différenciation sur la base du mérite, indemnités, prime d'équipement sous conditions, là où les personnels réclament une prime d'équipement immédiate, une revalorisation de leur carrière, en particulier des débuts, un dégel de la valeur du point d'indice et une amélioration de l'accès à la classe exceptionnelle.

De 500 millions d'euros promis pour le 1^{er} janvier 2021, il semble qu'il ne s'agisse plus que de 400. Mais toujours pas d'échéancier ni d'explication sur la nature des mesures ni de détail sur la répartition entre les différentes mesures envisagées. Pour le SNES-FSU, le choix n'est pas entre l'emploi et les salaires, c'est la conjonction des deux qui doit contribuer à la richesse nationale et à la sauvegarde du service public d'éducation.

BAC 2020 : DANS L'HISTOIRE POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE ?

Les résultats du bac 2020, passé en contrôle continu, du fait de la situation sanitaire, ont été historiques avec un taux de réussite en filière générale de 98,4 % (91,2 % en 2019) et de 95,7 % en filière technologique (88,1 % en 2019). Si ces résultats ont fait la joie des élèves et de leurs familles, la gestion du ministère a révélé ses défaillances dans l'organisation de cette session exceptionnelle et préfigure ce que pourrait être le bac 2021.

Les personnels se sont trouvés pris dans des dilemmes professionnels insolubles entre la volonté de ne pas faire porter aux élèves les conséquences de l'incurie du ministre et leur attachement à des épreuves d'examen nationales. Pour Jean-Michel Blanquer, le recours au contrôle continu pour la session 2020 du bac devait permettre d'éviter que les conditions de passation ne changent au gré des évolutions de la situation sanitaire. Immédiatement, le SNES-FSU a exigé des garanties : commissions d'harmonisation externes aux établissements afin de borner les pratiques locales d'évaluation, génératrices d'inégalités. Le dispositif mis en place souffrait de nombreuses insuffisances. Le SNES-FSU a alerté le ministère en vain, notamment sur la possibilité de modifier les notes avant leur examen par les jurys. De plus, le ministère n'a cessé de retarder la communication d'informations pourtant indispensables (notamment sur le calcul des notes de contrôle continu et le remplissage des livrets scolaires).

En définitive, cette session a illustré tous les travers du contrôle continu :

- fabrication d'une note locale, sans aucune harmonisation possible ;
- inégalités renforcées, illisibilité des résultats ;
- jurys vidés de leur sens.

Les procédures complexes apportent un démenti cinglant à ceux qui font rimer contrôle continu et simplification.

Pour le SNES-FSU, **cette session a été un avant-goût de ce que pourrait être le bac 2021** dans lequel la part du contrôle continu a été significativement augmentée. Les textes parus au *Bulletin officiel* à la fin du mois de juillet confirment ce parti-pris d'un renvoi au local tous azimuts. Le ministère n'a donc pas pris la mesure des dysfonctionnements du bac 2020 : enfermé dans ses certitudes sur le bien-fondé de son projet de bac 2021, il refuse obstinément de revoir sa copie, alors même que les travers du contrôle continu sont devenus une réalité concrète pour bon nombre d'élèves et de familles.

Le SNES-FSU exige le retour d'épreuves nationales, terminales et anonymes, dont la pertinence est renforcée par cette session 2020 hors normes.

⇒ ⇒ *Le ministère
n'a pas pris
la mesure des
dysfonctionnements
du bac 2020*

LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : UN OUTIL PARI MI D'AUTRES

Le ministre a lancé des États généraux du numérique les 4 et 5 novembre prochain. Le SNES-FSU a toujours pris et continuera de prendre sa part dans cette réflexion. La période de confinement a mis en relief les atouts et les limites du numérique dans l'enseignement.

Le numérique éducatif doit être un outil éducatif, pédagogique et administratif parmi d'autres. Il ne doit pas être une fin en soi, une source d'injonctions ou de contraintes. Enfin, le ministère et les collectivités territoriales doivent assurer le coût des équipements collectifs et individuels, ainsi que le développement de certaines solutions, sans pour autant se mettre en situation de dépendance d'entreprises privées ou de start-up de l'ed-tech.



- **+ 49 000 élèves** dans les collèges et les lycées à la rentrée 2020 (Fiche 1)
- **+ 17 500 élèves** en moyenne sur les 4 années à venir (Fiche 1)
- **- 5 690 emplois** dans le second degré public depuis 2017 dont - 440 cette année (Fiche 1)
- **Plus de 1 100 suppressions de postes** cette année en lycée (Fiche 3)
- **0 création d'emplois de CPE, AED et Psy-ÉN** depuis trois ans (Fiches 1, 9 et 10)
- **95,7 % de réussite au bac** cette année (Fiche 4)
- **+ 48 000 bacheliers en 2020** par rapport à 2019 (Fiche 4)
- **Seulement 10 000 à 15 000 places en plus dans le supérieur** (Fiche 4)
- **8 000 nouveaux recrutements d'AESH** prévus à la rentrée (Fiche 5)
- **760 euros nets par mois** : salaire moyen d'un AESH (Fiche 5)
- **Plus de 80 % des AESH en CDD** (Fiche 5)
- **609 postes non pourvus** cette année, soit près de 6 % du total des postes offerts (Fiche 6)
- **- 155 emplois à l'ONISEP** (Fiche 9)



Second degré : la claque !

- 5 690 emplois dans le second degré public depuis la rentrée 2017 dont - 440 cette année

+ 49 000 élèves depuis 2017
+ 17 500 en moyenne sur les 4 années à venir

EMPLOIS : LE MÉPRIS

440 suppressions d'emplois au budget mais **820 suppressions à réaliser dans les académies** : le ministère a gardé 350 emplois en « réserve » (sans que l'on sache à cette heure exactement ce qu'ils sont devenus) + 30 emplois d'enseignants convertis en emplois d'inspecteurs. Priorité au management pour imposer les réformes plutôt qu'aux moyens d'un meilleur encadrement des élèves.

En 3 ans, **aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de Psy-ÉN, d'assistants sociaux, d'infirmières, de médecins scolaires, d'agents administratifs.**

EFFECTIFS : ÇA CRAQUE

Entre 2020 et 2023, augmentation des effectifs en moyenne de 17 500 élèves à chaque rentrée scolaire : + 17 300 en 2020, + 23 300 en 2021, + 15 800 en 2022, + 13 400 en 2023 soit 70 000 élèves de plus sur 4 ans à ajouter aux 49 000 élèves en plus depuis la rentrée 2017.

En 2020, hausse marquée dans les collèges (18 000 élèves supplémentaires) et stabilisation dans les lycées GT à la rentrée. Forte hausse attendue dès 2021 en lycée (de l'ordre de + 9 800 élèves).

Selon la DEPP, **le nombre d'élèves attendus en lycée général et technologique en 2023 (1 677 000 élèves) est un chiffre jamais atteint dans le passé.** Les suppressions d'emplois dans le second degré sonnent alors comme un renoncement à investir pour l'avenir de la jeunesse.

LA RENTRÉE DANS LES ACADÉMIES

→ **Collèges des Bouches-du-Rhône : besoin de 90 postes** pour maintenir le taux d'encadrement (+ 1 260 élèves), **seule une vingtaine a été attribuée.** Bilan : hausse du nombre d'élèves par classe, concurrence pour l'usage de la marge entre les options et les dispositifs, inclusion au rabais.

→ **Dans les académies de Lille et Orléans-Tours : anticipation d'une hypothétique disparition de la carte de l'éducation prioritaire.**

Dotation des établissements sans distinguer l'Éducation prioritaire. Conséquences : augmentation des effectifs par classe en REP et REP+ et perte de moyens.

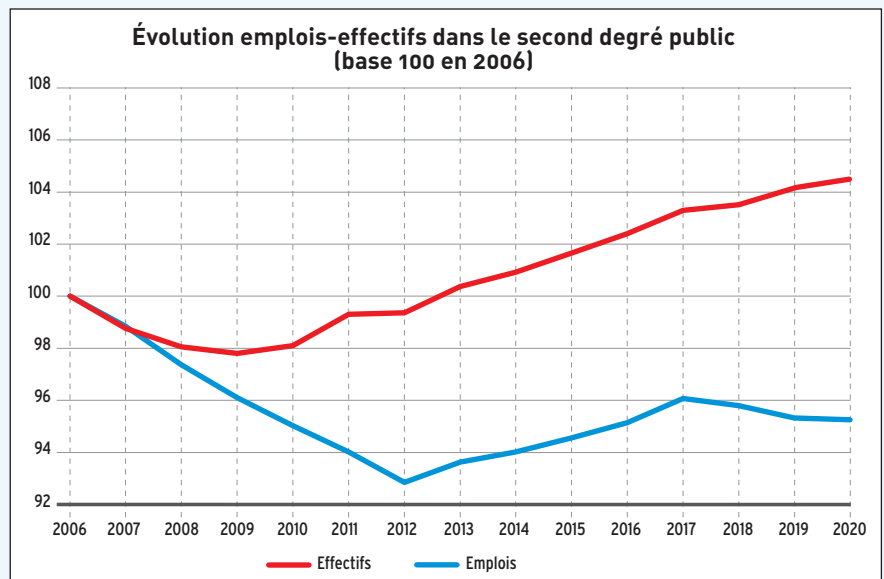
→ **En Bretagne : effectifs stables en lycées mais perte de 106 ETP** (équivalent temps plein).

Bilan : faire des choix et réduire l'offre d'enseignement.

→ **L'Inspection générale a pointé le manque de moyens en lycée**

entraînant concurrence exacerbée et risque de disparition

d'enseignements à petits effectifs : langues à faire diffusion, langues anciennes, arts...



CONDITIONS DE TRAVAIL : HS

L'austérité, imposée par le ministre, pèse lourd sur les personnels : **augmentation des effectifs de classe, pression pour accepter davantage d'heures supplémentaires** (2 heures supplémentaires imposables au lieu d'une seule).

Depuis 2 ans (rentrées 2018 et 2019), il prétend compenser les suppressions d'emplois dans le second degré par un recours accru aux heures supplémentaires. L'exécution budgétaire 2019 permet d'infirmer ce récit « compensatoire » : si l'exécution budgétaire montre bien une augmentation du budget des heures supplémentaires de 6 millions, le ministre avait budgété une augmentation trois fois plus importante (18 millions)*. **Les suppressions d'emplois n'ont pas été compensées par les heures supplémentaires mais la charge de travail des personnels s'est alourdie.**

CONCLUSION

Les besoins éducatifs à la rentrée vont être décuplés en raison des difficultés des élèves, en particulier les plus fragiles. À la rentrée, les dispositifs de remédiations, d'accompagnement doivent se réaliser avec des moyens humains supplémentaires. Le ministre reconnaît d'ailleurs pour partie cette nécessité puisqu'il réinjecte 1 248 emplois dans le premier degré, et c'est heureux. Pourquoi collégiens et lycéens, malmenés en plus par la réforme du bac et de l'orientation, ne bénéficient-ils pas, aussi, de cette attention ? **Le SNES-FSU a réclamé l'attribution immédiate au second degré des 350 emplois « en réserve », et un collectif budgétaire permettant de vraies créations d'emplois dans le service public d'éducation** afin de faire face aux besoins éducatifs existants comme nouveaux.

* : RAP 2019, p108. <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/documents-budgetaires/lois-projets-lois-documents-annexes-année/exercice-2019/projet-loi-reglement-rap-2019-mission-enseignement-scolaire#resultat>



La coupe est pleine !

A lors que la crise sanitaire a creusé les inégalités, le ministère ne met rien en place pour les combler et supprime des postes : élèves en plus, moyens en moins, multiplication de dispositifs affaiblissants les enseignements, éducation prioritaire malmenée... La dégradation des conditions d'études et de travail en collège s'accroît.

UNE RENTRÉE PEU ORDINAIRE

Les collèges accueilleront des élèves ayant subi entre deux et quatre mois de discontinuité pédagogique. Impossible d'enseigner comme si la rupture n'avait pas existé : une remédiation assurée par les enseignants en classe et financée est nécessaire.

SEULS DES DISPOSITIFS EXTERNALISÉS SONT FINANCÉS :

- **aménagement de l'emploi du temps des élèves de Sixième** ne maîtrisant pas la lecture : ils seraient extraits de leur classe où ils reçoivent pourtant des enseignements obligatoires et essentiels pour leur adaptation à la vie collégienne. Cette remédiation en lecture, écriture et calcul peut aller jusqu'à 5 heures hebdomadaires.
- **sport, santé, culture, civisme (2S2C)** : un rapport parlementaire montre que ce dispositif renforce les inégalités territoriales ; les communes doivent posséder suffisamment de structures et d'intervenants sportifs et culturels. Le risque d'une généralisation de ce dispositif est grand et menace, par l'externalisation de l'offre, les activités déjà mises en place par les équipes éducatives. Dans la pratique, les 2S2C n'ont concerné, lors du déconfinement, que 7 685 collégiens.

CUMUL D'ÉLÈVES SUPPLÉMENTAIRES CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES EN COLLÈGE

Les classes en collèges sont trop chargées (+ 18 000 élèves). La crise sanitaire a confirmé la pertinence des demandes du SNES-FSU de limiter les effectifs à 24 élèves par classe (20 en éducation prioritaire). Cela aurait permis d'accueillir des demi-classes d'effectif raisonnable et de réduire la part d'enseignement à distance en cas d'application d'un protocole sanitaire strict.

*Une
remédiation
assurée par
les enseignants
en classe et
financée est
nécessaire*

Avec les deux heures supplémentaires imposables, les enseignants se sont vus contraints de travailler davantage : **en collège, ce sont désormais 34 % des enseignants éligibles qui font au moins 2 HSA contre 30 % en 2018** (DEPP : note d'Information n° 20.22).

Le SNES-FSU demande de revenir sur l'autonomie des établissements qui transforme les enseignements facultatifs et les groupes à effectifs réduits en variables d'ajustement pour compenser la baisse des moyens et dégrade ainsi les conditions d'études des élèves en réduisant la diversité de l'offre éducative.

TOUJOURS MOINS DE TEMPS POUR ENSEIGNER

12 heures en Quatrième et 36 en Troisième pour l'« accompagnement à l'orientation » (voir fiche Orientation), 10 h dédiées à la lutte contre le harcèlement, « quart d'heure lecture », et éloquence, sont autant de **dispositifs empilés et qui empiètent sur les temps d'enseignement.**

»» *Les dispositifs empiètent sur les temps d'enseignement*

L'ÉVALUATION, TOUJOURS SOUS PRESSION

Le ministère a avancé les évaluations nationales de Sixième à la deuxième quinzaine de septembre, les enseignants de français auront accès à quelques-unes des réponses des élèves, seul moyen pour pouvoir mesurer leurs difficultés. Le nombre d'items sera réduit en mathématiques. Pour autant, **penser que les évaluations standardisées systématiques, chronophages et énergivores, peuvent réduire la fracture qui s'est creusée entre les élèves est un leurre.** Les besoins statistiques de connaissance du système éducatif doivent être réalisés sur échantillons.

Le SNES-FSU demande que cessent les pressions et injonctions hiérarchiques pour abandonner les notes. Le livret scolaire (LSUN) et les bilans de fin de cycle illisibles brouillent la communication avec les élèves et leurs parents. La « fabrique des notes et compétences » pour l'obtention du DNB 2020 après un trimestre de discontinuité pédagogique en est l'illustration.

ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP): VERS UN DÉTRICOTAGE ?

La mise en place d'un secrétariat à l'EP est un signal important. Pour le SNES-FSU, qui participera aux États généraux de l'EP de la FSU, les REP et REP+ doivent être confortés. Tout projet dans la lignée du rapport Azéma-Mathiot, mettant en concurrence les territoires et diluant le budget consacré à l'éducation prioritaire, serait mortifère.

Nouvelles vitrines : les 80 « cités éducatives », situées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, **sont mises en œuvre sans concertation avec les personnels.** Les 2S2C y sont promus, ce qui montre la volonté de restreindre l'École à ses fondamentaux pour les élèves les plus défavorisés et à plus long terme le risque de déscolariser une partie des enseignements.



Tout change ?

Rien ne change...

Plus d'un millier de postes supprimés en lycée, des effectifs toujours en augmentation, des groupes à 35, des classes explosées sous l'effet des choix individuels de spécialités... Le ministère continue de mettre en place les réformes au mépris des contraintes sanitaires et dans un déni inquiétant de réalité.

SAIGNÉE SUR LES POSTES

La réforme du lycée conduit à des suppressions de postes massives par :

- la réduction des horaires d'enseignement ;
- le regroupement des élèves dans les enseignements communs ;
- le tarissement du financement des options conduisant à leur disparition ;
- l'obligation d'abandonner une spécialité de la Première à la Terminale.

Plus de 1100 suppressions de postes en cette rentrée – **l'équivalent de dix lycées rayés de la carte** : plus de 465 en sciences de l'ingénieur et des techniques industrielles (plus de 5 % des effectifs de la discipline), 465 en mathématiques, 93 en physique-chimie, plus de 80 en sciences économiques et sociales fragilisés par la concurrence entre les spécialités). Toutes les langues vivantes autres que l'anglais, les lettres et les enseignements artistiques souffrent aussi.

Un seul remède à tous les maux pour le ministère : les tests de positionnement organisés du 14 septembre au 2 octobre en français et mathématiques. À charge pour chaque lycée de trouver les moyens horaires nécessaires à la remédiation dans le cadre d'un accompagnement personnalisé sorti des emplois du temps et financé sur la dotation d'autonomie.

LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES EN SURSIS ?

La **disparition d'une option obligatoire de technologie en Seconde** n'incite pas les jeunes à faire le choix d'une série technologique. L'orientation en Première vers ces formations est donc en chute. Les retours des lycées montrent une désaffection de la série technologique industrielle (avec des effectifs parfois en chute de 50 %), et dans une moindre mesure de la série STMG, qui joue encore parfois le rôle de mise à l'écart d'élèves en difficulté. L'enjeu est aussi le développement, ou non, des filières de BTS et de leur recrutement (voir fiche 4).

Plus de 1100
suppressions
de postes,
l'équivalent
de dix lycées
rayés de la
carte

BAC 2021, SOUS LE FEU DU CONTRÔLE CONTINU

Contesté de toute part, le bac Blanc et sa déclinaison en épreuves communes de contrôle continu (E3C) ont été noyés par une session 2020 marquée par l'annulation des épreuves nationales du bac.

Le ministère refuse de tenir compte des circonstances exceptionnelles de l'année scolaire et **maintient à tout prix des épreuves locales qui plombent à la fois les contenus et l'organisation des apprentissages.**

Les épreuves anticipées de Première générales et technologiques (français, E3C de la spécialité abandonnée et de l'enseignement scientifique) sont passées au contrôle continu tandis que le reste de la session 2 des E3C a été purement annulée. Tous les élèves qui n'auraient pas passé la première session, que ce soit pour absence justifiée ou cause de grève, doivent la passer en Terminale, en plus de tout le reste, et réviser pour ce faire, le programme de Première. Les élèves continuent de payer le prix fort du fiasco des E3C.

Au cœur de l'été sont parus les notes de service transformant les épreuves communes en « évaluations communes », comme si le problème ne relevait que de sémantique. Le calendrier de passation est assoupli. **L'injonction à organiser ces évaluations communes sur le temps ordinaire des cours tourne à l'absurde :**

- durée de chaque épreuve calibrée à 2 heures « maximum » ;
- pas de temps prévu pour les tiers-temps ;
- pas de temps prévu pour gérer les vérifications d'usage dans un temps si contraint ;
- les sujets de la banque nationale calibrés sur deux heures pleines...

Les réponses seront locales et uniquement locales. L'examen, encore national, conditionné comme jamais par des contraintes d'emplois du temps et de moyens, voit ainsi sa légitimité se limiter dangereusement à la réputation du lycée d'origine.

Le SNES-FSU n'a cessé de réclamer une organisation transitoire des examens qui permette de se donner du temps afin d'en repenser les modalités. Sourd aux revendications, **le ministère persiste à vouloir instaurer une batterie d'évaluations locales** étalées sur tout le cycle terminal, réduisant du même coup le diplôme national à la certification d'un niveau dans quelques matières, base de la sélection des dossiers de candidature sur Parcoursup.



Le bac voit sa légitimité se limiter dangereusement à la réputation du lycée d'origine



Quel avenir pour les bacheliers 2020 ?

*Il faudrait
40 000 places
supplémentaires
dans
l'enseignement
supérieur, la
ministre en
annonce entre
10 000 et 15 000*

Compte tenu du taux record de 95,7 % de réussite au bac, la question se pose de savoir comment l'enseignement supérieur d'une part, et le marché de l'emploi d'autre part, vont pouvoir offrir des perspectives à l'ensemble des bacheliers de cette année.

La session 2020 du bac, en plus des questions qu'elle soulève en termes d'équité et de valeur du diplôme (voir fiche 3), restera marquée par un taux de réussite qui doit interroger notamment l'enseignement supérieur. Il s'agit d'accueillir davantage de jeunes, qui n'ont pas pu suivre une année de Terminale dans les meilleures conditions.

Les jeunes bacheliers risquent d'avoir de grandes difficultés si l'on ne met pas les moyens nécessaires à leur réussite.

Or, sur l'organisation de la rentrée universitaire ou dans les autres formations supérieures, en particulier des lycées, les ministères ne semblent pas avoir pris conscience des difficultés à venir.

UN MANQUE DE PLACES DANS LES FORMATIONS SUPÉRIEURES

Malgré un nombre de candidats en baisse à cette session, l'augmentation du taux de réussite correspond à **48 000 bacheliers supplémentaires en 2020** par rapport à la session 2019.

Si la moitié des bacheliers professionnels poursuivent des études supérieures, les bacheliers généraux et technologiques le font quasiment tous. **40 000 places supplémentaires sont nécessaires dans l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur**, quand la ministre en annonce entre 10 000 et 15 000, dans un contexte où le nombre de licences procédant à une sélection des bacheliers est en nette augmentation.

Dans les lycées, ce sont 10 000 places supplémentaires en sections de techniciens supérieurs (STS) et 3 000 en CPGE qui seraient nécessaires si les flux d'orientation restaient identiques aux années précédentes. Le ministre en annonce 11 000 en STS. Il faudra s'assurer de leur implantation.

LE MIRAGE DE L'APPRENTISSAGE ET LES DIFFICULTÉS DE L'EMPLOI

Concernant les filières professionnelles courtes (STS, IUT) les ministres tablent certainement sur un développement de l'apprentissage pour encaisser ce « bourrelet ». Mais à l'heure d'une crise économique sans précédent, et alors que les entreprises, et d'abord les grands groupes, multiplient les plans sociaux et suppriment massivement des emplois, les jeunes vont avoir bien des difficultés pour trouver une entreprise prête à signer un contrat de travail pour une formation en apprentissage. Il ne faudrait pas non plus que les entreprises licencient pour profiter des conditions avantageuses consenties à l'apprentissage.

Pour former les nouveaux bacheliers, les formations sous statut scolaire ou étudiants devraient s'organiser pour accueillir tous ceux dont le contrat d'apprentissage sera rompu par les employeurs.

Ces considérations valent également pour l'ensemble des bacheliers et des diplômés de l'enseignement supérieur : en période de crise, la formation est souvent un refuge, la demande sociale augmente et avec elle le souhait d'élever son niveau de qualification.

La crise sanitaire et sociale devrait donc inciter le gouvernement à être plus ambitieux pour le système de formation des jeunes et conduire à y mettre davantage de moyens.

Mais pour cette rentrée, il faudrait :

- prévoir **des dispositifs pour mieux accompagner les jeunes** qui poursuivent leurs études ;
- **ouvrir bien plus de places que ce qui est envisagé dans l'ensemble des formations supérieures**, dans les universités, dans les lycées, et dans les formations médico-sociales ;
- **se donner les moyens d'offrir des formations à tous les jeunes**, ou les adultes, qui sont victimes, sous diverses formes, de plans sociaux d'entreprises. À ce titre mener une politique volontariste de développement des formations continues, et des GRETA en particulier ;
- **relancer une politique d'élévation des qualifications pour toutes et tous.**

» » *En période de crise, la formation est souvent un refuge, la demande sociale augmente*



Des efforts sont encore nécessaires

L'absence d'une réelle consolidation du statut d'AESH ne permet pas un renforcement des équipes dans la durée

Le comité national de suivi de l'école inclusive réuni le 30 juin 2020, sans représentant des personnels, a dressé le bilan 2019-2020 et a tracé les perspectives de l'année 2020-2021.

Ce bilan mérite d'être nuancé et les perspectives interrogées.

- L'inclusion continue, du point de vue du ministère, à ne concerner que les seuls élèves en situation de handicap en **ignorant les élèves à besoins éducatifs particuliers**. On estime pourtant que 20 % des élèves en relèvent à un moment ou un autre de leur scolarité.
- La **charge de travail croissante** liée à la prise en charge de ces élèves n'est pas reconnue. L'absence de moyens pour effectuer un travail de qualité induit une hausse des risques psychosociaux.
- **Déconfinement** : contradiction entre la priorité affichée pour le retour en classe de ces élèves et l'**absence de prise en compte de leur situation** dans les protocoles sanitaires.
- **Les moyens supplémentaires** mobilisés pour le déploiement du service public de l'École inclusive **se limitent au recrutement de 8 000 nouveaux AESH**. Ces recrutements sont évidemment utiles et bienvenus mais, en l'absence d'une réelle consolidation de leur statut, ils ne pourront inscrire dans la durée un renforcement des équipes. De plus la généralisation des PIAL ne fait qu'accroître la flexibilité des AESH au détriment du suivi des élèves.

ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) : LA RECONNAISSANCE TOUJOURS ATTENDUE

Les données de la rentrée :

- **8 000 nouveaux recrutements** prévus à la rentrée ;
- **poursuite de la généralisation des PIAL** (objectif de 2/3 des collèges en PIAL).

La rentrée 2019 a été calamiteuse pour les AESH : retards de paiement et de signature de contrat, affectations tardives et déconnectées des besoins, etc. En cause ? La mise en œuvre chaotique du cadre de gestion dont la principale mesure – le passage à des CDD de trois ans – n'avait pas été correctement anticipée.

Les mobilisations importantes et de multiples interpellations du ministère par la FSU et les autres organisations syndicales ont abouti **en février 2020 à l'installation d'un comité consultatif sur la mise en œuvre du cadre de gestion** (circulaire du 5 juin 2019) : finalisation du guide RH ; référent AESH ; temps de travail et rémunération. Suspendues du fait de la crise sanitaire après une première réunion le 11 mars sur le guide RH, les discussions ont repris en accéléré fin mai.

Les demandes du SNES et la FSU que l'agenda social soit étendu aux conditions de travail et de formation n'ont pas été entendues.

→ **Guide national des AESH**

Il complète la circulaire du 05/06/2019 pour harmoniser les pratiques de gestion et permettre aux AESH de faire valoir leurs droits. **La FSU a œuvré pour des formulations les plus claires et protectrices possibles.**

→ **Référent AESH**, arrêté du 29/07/2020

La prise en compte de cette mission dans le temps de travail reste floue ; le décret instituant une indemnité annuelle de 600 euros n'est pas publié (18/08/2020). Pour le SNES-FSU, **les missions confiées aux AESH référents ne doivent pas en faire des cadres intermédiaires bon marché.**

→ **Rémunération et temps de travail.**

Faute de pouvoir avancer des propositions concrètes d'amélioration, le ministère n'a que dressé un bilan de situation des AESH.

- **forte précarité** : plus de 80 % de CDD.
- **temps incomplet** : quotité moyenne à 62 % alors que la plupart des AESH demandent un temps plein.
- **rémunération à l'indice plancher** du SMIC pour 72 % des AESH
- **salaire moyen de 760 euros net par mois.**

Les seules pistes évoquées pour augmenter les rémunérations sont des missions hors fonction d'AESH et la multiplication des contrats de travail à temps incomplet avec différents employeurs.

À l'opposé de ces fausses solutions, le SNES-FSU revendique une refonte de la grille salariale et la création d'un corps de fonctionnaires.

⇒ ⇒ *Les seules pistes évoquées pour augmenter les rémunérations sont des missions hors fonction d'AESH et la multiplication des contrats*



Recrutement en berne, le métier attire de moins en moins

Le SNES-FSU a défendu un collectif budgétaire permettant de recruter tous les admissibles

Après une session 2020 perturbée par la crise sanitaire, les recrutements sont de nouveau insuffisants. Les épreuves d'admissibilité des concours externes de CPE, Psy-ÉN, et de la plupart des agrégations externes ont pu se dérouler avant le confinement et les candidats ont pu passer les oraux, dans des conditions peu faciles.

Pour les CAPES externes et les concours internes, les épreuves d'admissibilité ont été transformées en épreuves d'admission. Cette décision a généré beaucoup de frustration chez les candidats qui n'ont pas été retenus sans avoir pu défendre leurs chances à l'oral.

Le ministère a décidé unilatéralement que les lauréats qui n'ont pas passé d'épreuves orales devront subir en mai 2021 un « entretien professionnel » qui s'ajoutera aux évaluations de titularisation. On ne voit pas l'intérêt de ce dispositif sauf pour stresser encore plus des stagiaires qui n'ont pourtant pas besoin de l'être.

Si le nombre de lauréats augmente légèrement (2 %), 609 postes, soit près de 6 % du total des postes offerts, restent non pourvus : la crise de recrutement persiste dans plusieurs disciplines (maths, lettres classiques, allemand, éco-gestion et disciplines techniques des sciences de l'ingénieur).

DES POSSIBILITÉS EXISTENT

Par ailleurs la DGRH s'était engagée à pourvoir, grâce aux listes complémentaires, tous les postes libérés par désistement après double admission. À ce jour, ce n'est pas le cas. Pour au moins 378 désistements (sans compter les bi-admis CAPES + CRPE et CAPES + CAPLP), seulement 130 reçus sur listes complémentaires ont été appelés. Alors que les jurys ont admis plus de lauréats sur liste complémentaire, le ministère ne les a pas recrutés à plein, contrairement aux années précédentes.

Le nombre de recrutés reste donc inférieur aux possibilités humaines et budgétaires.

Le SNES-FSU a défendu un collectif budgétaire permettant de recruter tous les admissibles.

Si le SNES-FSU est satisfait que les concours 2020 aient pu avoir lieu, il regrette que le ministère n'ait pas recruté la totalité des admissibles des concours **ce qui aurait permis de réduire d'autant la précarité, de revaloriser financièrement une profession qui en a bien besoin et de faire face dans de meilleures conditions à l'afflux des élèves dans le second degré.**

AFFECTATIONS DES STAGIAIRES : PLUS D'ATTENTION ET DE LA TRANSPARENCE POUR LES NOUVEAUX PERSONNELS !

« Il n'y a pas de révision d'affectation possible pour l'affectation des stagiaires », martelait le ministère en juin. Les services ont pourtant dû faire face à un afflux supérieur à celui de l'an passé de demandes de recours. En effet, de nombreux stagiaires s'interrogeaient sur leur affectation.

En application de la loi de transformation de la Fonction publique, le ministère n'a, pour la première fois, pas fourni aux organisations syndicales les informations sur l'affectation des stagiaires (listings, barèmes, barres...). **Les opérations se sont déroulées dans une totale opacité.**

Dans ce contexte, les stagiaires se sont adressés au ministère qui, débordé, ne pouvait prendre en charge la masse des demandes. Ces nouveaux collègues ont eu la sensation d'être malmenés, ignorés. Plus de 150 recours de stagiaires ont été présentés.

Le ministère aurait bien tort de persister dans cette voie. La transparence des opérations d'affectation et de mutation est une nécessité dans un État de droit et les syndicats en sont aussi les dépositaires.

RÉFORME DE LA FORMATION : VERS UNE PROFONDE DÉGRADATION

Le ministre tient à mettre en œuvre sa réforme de la formation à marche forcée bien que plusieurs textes devant permettre l'organisation des formations préparant aux nouveaux concours en master n'ont toujours pas été publiés.

Il en est ainsi de l'arrêté master qui a reçu un avis défavorable unanime en CTM et qui consacre un master en alternance durant lequel des étudiants seraient placés en responsabilité pour un tiers de service, pour une rémunération faible, inconnue à ce jour.

Dans le cadre de la réforme, les étudiants devraient assurer 1/3 de service devant des élèves, préparer le master dont la rédaction d'un mémoire et préparer le concours.

Le ministre privilégie la formation sur le terrain aux dépens d'une formation réflexive qui permettrait à l'étudiant se destinant au métier de l'enseignement de maîtriser mieux les contenus des disciplines à enseigner et les savoirs pour enseigner.

Cette nouvelle organisation n'améliorera en rien la formation des futurs enseignants et CPE d'autant plus que les lauréats ayant suivi un master MEEF seront affectés à temps plein durant leur année de stage.

Pour le SNES-FSU, il faut recruter plus d'enseignants, de CPE, de Psy-ÉN, programmer les recrutements sur plusieurs années, lancer un vrai plan de titularisation des personnels précaires.

Il faut de véritables prérecrutements pour résorber la crise de recrutement.

La réforme de la formation doit être revue afin de permettre aux étudiants de mieux maîtriser les disciplines à enseigner, la didactique et la pédagogie afférentes.

» » *Le ministre privilégie la formation sur le terrain aux dépens d'une formation réflexive*



Le mirage de l'Arlésienne



Les mesures
mises en avant
relèvent
du leitmotiv
« travailler plus
pour gagner
plus »

Depuis son arrivée à la tête de l'Éducation nationale il y a plus de trois ans, le ministre n'a pris aucune mesure financière de revalorisation, le gouvernement d'E. Philippe reportant même d'un an les mesures PPCR actées dans le quinquennat précédent. Seule mesure présentée comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat : l'imposition d'une seconde heure supplémentaire, élément important de discrimination salariale dont sont victimes les femmes. C'est avant tout une augmentation de la charge de travail et un élément majeur d'épuisement professionnel que le ministre avait retenu contre l'opposition unanime des organisations syndicales.

~~500~~ 400 MILLIONS D'EUROS POUR QUI, POUR QUOI ?

En janvier dernier, le ministre réduit la faiblesse des rémunérations dans son ministère à la mise en œuvre du « chantier de la réforme des retraites ». Pourtant, son souhait de « transformer en profondeur la gestion des ressources humaines » et d'étudier, par exemple, pour le second degré « les missions visibles et invisibles, notamment en matière de suivis individualisés des élèves, de la relation aux familles et de la continuité du service public » montrait que la réforme des retraites était un prétexte à une redéfinition brutale de nos métiers. Les mesures mises en avant relevaient plus du leitmotiv « travailler plus pour gagner plus » que de la revalorisation. Pour le SNES-FSU, le décret de 2014 régissant notre statut n'a pas besoin d'être revisité.

Le ministre a annoncé la réduction à 400 millions d'euros de l'enveloppe de 500 millions prévue pour financer une revalorisation dédiée aux seuls enseignants à compter du 1^{er} janvier 2021 ainsi qu'une loi de programmation votée début 2021, tout cela étroitement liée à la réforme des retraites pour tenter de compenser les pertes subies par la réforme par points. Pourtant, à aucun moment il n'a présenté d'échéancier ni d'explicitation sur la nature des mesures ni de détail sur les sommes engagées.

Le ministère a présenté aux organisations syndicales diverses modalités de répartition de l'enveloppe :

- attribution d'une prime d'attractivité dont le montant varierait, sur la base de plusieurs scénarii, en fonction du nombre de personnels concernés, montants caractérisés par leur grande faiblesse ;
- rétribution de formations obligatoires pendant les congés scolaires ;
- renforcement des crédits d'heures supplémentaires destinées à rémunérer le remplacement de courte durée ou la formation pendant les vacances deux dispositifs que le SNES-FSU dénonce.

DÉCLASSEMENT SALARIAL

Les éléments salariaux sont bien connus de tous. Faire l'impasse sur la question salariale fait prendre des risques importants pour l'avenir de la qualité de notre système éducatif.

Pour le SNES-FSU, **la revalorisation de nos salaires amorcée avec PPCR est indispensable**, après des années de perte de pouvoir d'achat qui ont conduit à un décrochage salarial sans précédent. **Des mesures urgentes sont possibles :**

- le doublement de l'ISOE et son alignement pour les professeurs documentalistes et les Psy-ÉN ;
- la revalorisation des débuts de carrière ;
- une prime d'équipement pour tous.

Dans un second temps, **d'autres mesures doivent être programmées :**

- une reconstruction des grilles ;
- un dégel de la valeur du point d'indice ;
- l'aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service ;
- l'accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite.

Le choix n'est pas entre l'emploi et les salaires, c'est la conjonction des deux qui doit contribuer à la richesse nationale et à la sauvegarde du service public d'éducation.

⇒ ⇒ *Faire l'impasse sur la question salariale fait prendre des risques importants pour l'avenir de la qualité de notre système éducatif*



La destruction se poursuit

Le gouvernement poursuit implacablement sa mise en œuvre de la loi dite de transformation de la Fonction publique (loi TFP) alors même que la première année d'application démontre toutes les dérives que nous avons dénoncées.

La loi TFP, publiée en août 2019, détruit d'importants fondements de la Fonction publique : **du fonctionnaire citoyen le gouvernement veut faire un fonctionnaire sujet.**

- **L'objectif de recourir plus largement aux non-titulaires** pour occuper des emplois pérennes (normalement réservé aux titulaires) **rompt les solidarités** et risque d'**engendrer des passe-droits** ;
- la **dilution des CHSCT** dans les futurs comités sociaux d'administrations (CSA - actuellement comités techniques) **réduit la capacité d'intervention et d'action des élus** sur les questions de santé, de conditions de travail et de sécurité au travail, ce qui, dans le contexte, est incohérent ;
- la **suppression de certaines compétences** des commissions administratives paritaires (CAP) – déjà à l'œuvre cette année – et la redéfinition, à l'horizon 2022, des périmètres des CAP engendreront **opacité et suspicion dans la gestion des personnels.**

Les projets de décrets d'application de la loi TFP présentés en CSFPE confirment les craintes que nous avons formulées :

- **concernant les CHSCT**, perte d'une partie de leurs prérogatives, réduction de leur capacité d'action, possibilité pour le président du CSA de priver la formation spécialisée en santé et sécurité au travail de certaines de ces prérogatives, sans que le CSA ne dispose de moyens d'investigation ;
- **concernant les CAP**, leur fusion par catégorie d'emploi leur fait perdre toute compétence quant aux identités professionnelles des personnels dont les situations individuelles sont examinées. A cela s'ajoute la réduction du nombre d'élus alors que le risque d'une augmentation du nombre d'actes sur les compétences restantes est grand : ce sera le seul moyen pour les personnels de faire remonter des conflits ou des problématiques de métier.

*Du
fonctionnaire
citoyen le
gouvernement
veut faire un
fonctionnaire
sujet*

PREMIÈRES EXPÉRIENCES

Au mouvement 2020, pour la première fois les élus des personnels n'ont eu communication d'aucun document de la part de l'administration.

Lors du mouvement inter, la situation sanitaire et le confinement – puis le déconfinement – ont accentué les problèmes liés à la mise en place des nouvelles modalités. **Les délais de réponse ont couru jusqu'à mi-août** pour certaines situations. Les candidats sur postes spécifiques n'ont jamais pu avoir communication des avis portés sur leur dossier !

Pour le mouvement intra-académique, le ministère n'ayant pas cadré les pratiques rectorales, les modalités de recours se sont mises en place de façon diverse mais jamais satisfaisante. Dans la plupart des académies, les informations communiquées aux participants afin qu'ils comprennent les raisons de leur (non) mutation sont nettement insuffisantes. La présence du SNES-FSU aux côtés des personnels a permis de constater de nombreuses erreurs dues à l'absence de vérification préalable du mouvement par les élus des personnels. **Les réponses des rectorats se sont à chaque fois faites au détriment des uns ou des autres :**

- « démutation » d'un collègue pour y affecter celui qui aurait dû obtenir le poste ;
- application de mesures « compensatoires » ;
- traitement non conforme des situations des collègues dont le poste a été supprimé.

La preuve est faite, s'il en était besoin, que les commissions avaient un rôle crucial pour garantir la transparence et l'égalité de traitement entre tous les participants.

CONTRACTUELS

Afin d'inciter les administrations à ne pas utiliser des contrats courts, alors même que la loi de transformation de la Fonction publique les incite à recourir au contrat, le gouvernement a décidé, à l'instar de ce qui existe dans le privé, d'instaurer **une prime de fin de contrat** lorsque la durée du contrat est inférieure à un an. Las, l'affichage d'une sécurisation très partielle des contrats courts cache mal la forêt des incohérences du texte : par exemple, dans le privé, tous les CDD sont visés quelle que soit leur durée, ici seuls ceux de moins d'un an seront concernés par cette indemnité. **Dans le secteur privé, un CDD est toujours considéré comme précaire ; dans la FP, si on est embauché pour des périodes de quelques semaines ou mois mais renouvelé in fine au-delà d'un an, on ne l'est pas !** Enfin, l'indemnité est conditionnée à une absence de renouvellement au sein du même versant de la Fonction publique, ce qui demeure une condition très large et donc très peu avantageuse pour les précaires et alors que les employeurs sont susceptibles d'être distincts au sein d'un même versant.

La FSU a obtenu que les agents dont le contrat est renouvelé après le 1er janvier 2021, date d'entrée en vigueur de l'indemnité, bénéficient de l'indemnité (ce qui était exclu au départ) et que les motifs de non octroi de l'indemnité se limitent au licenciement pour faute avérée.

Le SNES-FSU considère que la qualité du service public d'Éducation ne peut que pâtir des dispositions de cette loi.



De nombreuses erreurs dues à l'absence de vérification préalable du mouvement par les élus des personnels



Refonder

l'orientation ?

*Développement
de politiques
assujettissant
l'information
sur l'orientation
scolaire à
l'emploi local*

La loi du 5/09/2018, confiant aux régions une responsabilité d'information des élèves sur les formations et les métiers, commence à se traduire sur le terrain, par le développement de politiques assujettissant l'information sur l'orientation scolaire à l'emploi local et centrées sur le tout numérique. Parallèlement, le plan social à l'ONISEP se poursuit, assorti d'une réforme qui consacre l'abandon de ses missions historiques et un rapprochement très inquiétant avec des organismes privés. La marginalisation des Psy-ÉN EDO est en marche au profit d'un transfert de leurs missions aux enseignants et les projets de décentralisation refont surface.

Bilan :

- **La communication du ministère n'a cessé de mettre en avant le rôle des enseignants pour l'accompagnement de l'orientation en ignorant délibérément celui des Psy-ÉN** qui, pourtant, ont montré leur utilité, tout particulièrement lors du confinement, en continuant à garder le contact avec les élèves et leurs familles tant par le biais des EPLE que des CIO.
- **L'ONISEP qui perd 155 emplois, va supprimer de nombreux guides papier diffusés gratuitement** à toutes les familles (guide après Troisième et après Bac) sans aucune attention pour la fracture numérique révélée par la crise. Les Régions pourront décider de produire ces guides papier ou pas. Où est l'égalité ?
- **La privatisation insidieuse de l'accompagnement de l'orientation avance**, par le biais de subventions accordées par le ministère, via le PIA 3, à des « associations », financées par de grandes entreprises, portant des conceptions conservatrices de l'élaboration des projets d'orientation, et sans rapport avec les recherches scientifiques en psychologie et sociologie sur le sujet.
- **La place des psychologues dans l'École est menacée** par une volonté de placer sous le contrôle des ARS, les psychologues, les assistants de service social et les infirmières. Une nouvelle perspective de décentralisation des équipes pluriprofessionnelles aux départements est étudiée dans le cadre de la loi 3D, avec le soutien de la Cour des comptes.

L'APPLICATION DE CES RÉFORMES, MORTIFÈRES POUR LE SERVICE PUBLIC D'INFORMATION ET D'ORIENTATION A MONTRÉ SES LIMITES

Parcoursup et Affelnet vont laisser de nombreux élèves sans affectation à la rentrée, malgré l'auto-satisfaction des ministères. Le tout numérique pénalise surtout les familles les plus fragiles socialement. Les CIO, pendant la période du confinement et après, ont constitué des structures précieuses pour coordonner, organiser le suivi des élèves en particulier des décrocheurs potentiels et avérés. Poursuivre aveuglément une politique de fermeture des CIO, c'est choisir délibérément la privatisation et l'abandon de l'indépendance de l'information et du conseil en orientation.

Le SNES-FSU s'emploiera cette année encore à empêcher ces orientations de sélection sociale et cette destruction du service public.

⇒ ⇒ *Le tout numérique pénalise surtout les familles les plus fragiles socialement*



Relever le défi éducatif

*L'amélioration
des conditions
de travail
des élèves
passe par une
augmentation
du taux
d'encadrement*

En cette rentrée, les enjeux sanitaires, organisationnels, éducatifs et pédagogiques posés par la crise sanitaire restent d'actualité. Pour autant, le ministre se refuse à prendre la mesure du défi éducatif que représente cette nouvelle rentrée.

À l'occasion de la crise sanitaire, les CPE ont su s'adapter et construire un nouveau quotidien professionnel, maintenant le lien éducatif et pédagogique avec les élèves et les familles notamment les plus fragiles.

Le cœur du métier, le suivi des élèves, en est sorti renforcé. Mais le ministère persiste dans une approche managériale du métier. Ses priorités changeantes ont conforté certains chefs d'établissement à détourner les CPE de leurs missions et les a mis en difficulté. Le suivi éducatif des élèves doit rester plus que jamais la mission prioritaire des CPE, notamment pour les élèves qui ont été les plus fragilisées.

Le SNES-FSU restera vigilant à toute tentative de dénaturer métiers et missions. Il continuera d'intervenir pour faire cesser pressions et dérives.

POUR UNE VÉRITABLE AMBITION ÉDUCATIVE

Les réponses apportées par le ministère ne sont pas à la hauteur des enjeux éducatifs et se résument à quelques dispositifs qui visent avant tout à externaliser certains enseignements et activités éducatives. Les CPE sont concernés puisque **le dispositif 2S2C permet également d'externaliser le travail autour de la citoyenneté.** La circulaire de rentrée effleure quelques thématiques de travail : lutte contre le harcèlement, élection des éco-délégués, démocratie scolaire... Encore une fois, une énumération de préconisations à l'image des textes sur la démocratie lycéenne et collégienne. Un catalogue de bonnes intentions qui se résume à la préconisation de « bonnes pratiques » trop souvent peu opérationnelles comme le SNES-FSU l'a souvent dénoncé. Rien de concret de nature à relever le défi éducatif.

LES INÉGALITÉS SE SONT CREUSÉES

L'établissement, lieu incontournable de socialisation et d'interactions, n'a pu jouer ce rôle en raison du confinement. **La crise a confirmé que l'état du bâti scolaire était loin d'être à la hauteur des enjeux (salles de classe exiguës, couloirs étroits, sanitaires en nombre insuffisants...).** Le caractère obligatoire de l'école a été mis à mal. Le retour, lors de la reprise, sur la base du volontariat des familles a fragilisé le fondement même du service public d'éducation et accentué les inégalités déjà aggravées.

LA CRISE A MIS EN LUMIÈRE LE MANQUE CRIANT DE PERSONNELS VIE SCOLAIRE

Elle doit être l'occasion de moyens supplémentaires en CPE, AED, personnels médico-sociaux dans le cadre d'un plan de relance. En effet, **les rentrées se suivent et se ressemblent : zéro création de postes.** Cette rentrée s'effectue à nouveau sans emploi de CPE supplémentaire alors que les effectifs élèves attendus sont en hausse. **Ces trois dernières années, la moyenne est de 374 sorties du corps par an pour 330 recrutements** (260 au concours externe + 70 au concours interne). Pourtant le concours CPE reste très attractif avec 6 749 inscrits.

Pour éviter de perdre des postes supplémentaires (certains candidats réussissent plusieurs concours), le SNES-FSU demande l'ouverture d'une liste complémentaire à l'externe. Le manque de titulaires persiste. Le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et le recours aux contractuels explose. Trop de CPE ont des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Cette situation est source de souffrance au travail.

L'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une augmentation du taux d'encadrement.

Le SNES-FSU estime à 1 300, au minimum, le nombre d'emplois nécessaires dans l'urgence à un accompagnement éducatif efficace. Le SNES-FSU revendique un CPE pour le suivi de 250 élèves, ce qui porte ces créations à 7 000, dans le cadre d'un plan pluriannuel.

➤ ➤ *Trop de CPE ont des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions*

LE SNES-FSU MOBILISÉ POUR LA CATÉGORIE ET LE MÉTIER

Aux côtés des CPE, le SNES-FSU continuera de mener une campagne active pour :

- défendre **un métier de concepteur** dans le cadre de la circulaire de missions ;
- **un temps de travail de 35 heures TTC** (toutes tâches comprises) ;
- **une amélioration des conditions de travail** (réductions des effectifs, rattrapage ou rémunération des dépassements horaires...) **et une revalorisation salariale** ;
- **la création de plusieurs milliers de postes** pour couvrir les besoins éducatifs croissant.